



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 16 décembre 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 décembre 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 76

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

| | | |
|---|--------------------------------|---------------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN | Madame Dominique MARTIN-GENDRE | Madame Bénédicte PERSON-PICARD |
| Monsieur Pierre PRIBETICH | Madame Karine HUON-SAVINA | Madame Catherine VICTOR |
| Madame Nathalie KOENDERS | Madame Kildine BATAILLE | Monsieur Gérard HERRMANN |
| Monsieur Rémi DETANG | Monsieur Christophe AVENA | Madame Dominique BEGIN-CLAUDET |
| Madame Sladana ZIVKOVIC | Madame Stéphanie VACHEROT | Monsieur Jean DUBUET |
| Monsieur Jean-François DODET | Monsieur Marien LOVICH | Monsieur Patrick CHAPUIS |
| Madame Françoise TENENBAUM | Monsieur Christophe BERTHIER | Madame Anne PERRIN-LOUVRIER |
| Monsieur Jean-Patrick MASSON | Monsieur Georges MEZUI | Monsieur Gaston FOUCHERES |
| Monsieur François DESEILLE | Monsieur Massar N'DIAYE | Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY |
| Monsieur Dominique GRIMPRET | Monsieur Jean-François COURGEY | Monsieur Jean-Marc RETY |
| Madame Danièle JUBAN | Monsieur Emmanuel BICHOT | Monsieur Jean-marc GONÇALVES |
| Monsieur Jean-Claude GIRARD | Monsieur Stéphane CHEVALIER | Monsieur Jean-Michel VERPILLOT |
| Madame Claire TOMASELLI | Madame Céline RENAUD | Madame Catherine PAGEAUX |
| Monsieur Philippe LEMANCEAU | Monsieur Laurent BOURGUIGNAT | Monsieur Didier RELOT |
| Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN | Monsieur Bruno DAVID | Madame Monique BAYARD |
| Monsieur Jean-Philippe MOREL | Madame Laurence GERBET | Madame Catherine GOZZI |
| Monsieur Antoine HOAREAU | Madame Claire VUILLEMIN | Monsieur Philippe SCHMITT |
| Monsieur Nicolas BOURNY | Madame Stéphanie MODDE | Madame Isabelle PASTEUR |
| Madame Céline TONOT | Monsieur Olivier MULLER | Madame Céline RABUT |
| Madame Nadjoud BELHADEF | Monsieur Patrice CHATEAU | Monsieur Frédéric GOULIER |
| Monsieur Hamid EL HASSOUNI | Madame Ludmila MONTEIRO | Monsieur Philippe BELLEVILLE |
| Madame Brigitte POPARD | Monsieur Lionel SANCHEZ | Madame Noëlle CABBILLARD |
| Madame Christine MARTIN | Monsieur Nicolas SCHOUTITH | Monsieur Cyril GAUCHER |
| Monsieur Guillaume RUET | Monsieur Patrick AUDARD | Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX |
| Monsieur Laurent GOBET | Monsieur Léo LACHAMBRE | Monsieur Stéphane WOYNAROSKI |
| | Monsieur Samuel LONCHAMPT | |

Membres absents :

| | |
|----------------------------|--|
| Madame Hana WALIDI-ALAOU | Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Madame Brigitte POPARD |
| Monsieur Patrick BAUDEMONT | Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Madame Christine MARTIN |
| | Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA |
| | Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI |
| | Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER |
| | Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU |
| | Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER |
| | Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX |

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Convention relative à un accompagnement dans le cadre du programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable

Construction d'une politique de logistique urbaine durable et conclusion d'une convention relative à un accompagnement dans le cadre du programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable

Dijon Métropole s'engage dans la construction de sa future politique de logistique urbaine durable à l'échelle de son territoire pour porter **4 ambitions**:

- faire de la logistique urbaine un levier de la transition énergétique en réduisant les impacts sur l'environnement ;
- apaiser le centre ville dijonnais et améliorer le cadre de vie des habitants de la métropole ;
- améliorer l'efficacité du transport de marchandises ;
- renforcer l'attractivité et la compétitivité de son territoire.

Pour bénéficier d'un appui dans cette démarche, il est proposé que Dijon Métropole participe au programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable (InTerLUD). Ce programme a été retenu par le Ministère de la transition écologique le 27 février 2020, dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE).

Le programme InTerLUD est porté par ROZO, Logistic-Low-Carbon, la CGI, le Cerema et l'Agence de la transition écologique (ADEME). Il a pour objectif de mettre en œuvre des chartes de logistique urbaine durable dans 50 métropoles et communautés d'agglomération d'ici trois ans, pour répondre aux enjeux de la stratégie nationale « **France Logistique 2025** ».

Il vise à créer des espaces de dialogue entre les acteurs publics et économiques dans l'objectif d'impulser des politiques de logistique urbaine durable en faveur d'un transport de marchandises décarboné et plus économe en énergie.

Les objectifs du programme sont les suivants :

- informer, sensibiliser et accompagner les collectivités et les opérateurs économiques à l'échelle territoriale sur les enjeux de la logistique urbaine ;
- structurer les filières économiques et leurs représentations ;
- favoriser la participation des acteurs privés dans le cadre des chartes logistiques urbaines et les faire dialoguer avec les acteurs publics.

Plus concrètement, InTerLUD propose outre un travail de sensibilisation et de formation des collectivités sur ce sujet, **un accompagnement et une aide financière aux collectivités** dans l'ingénierie nécessaire à la réalisation de ces chartes. Les métropoles sont éligibles au programme, avec une aide à hauteur de 50 % des frais engagés assortie d'un plafond fixé à 30 000 €HT jusqu'au 31 décembre 2021. Au delà, le plafond est fixé à 18 000 €.

L'accompagnement est réalisé par les partenaires InTerLUD et consiste en un appui méthodologique et une aide dans l'articulation avec les acteurs économiques du territoire.

En outre, InTerLUD propose un programme de formations auprès des agents de la collectivité sur la conduite de ce type de projet et démarche.

En contre-partie de cet accompagnement et de cette aide financière, Dijon Métropole s'engage à mettre en œuvre les actions définies dans la convention objet de la présente délibération et à

sélectionner un assistant à maîtrise d'ouvrage référencé InTerLUD pour l'accompagner dans la démarche du programme InTerLUD selon la méthode suivante :

- **La réalisation d'un diagnostic des flux de marchandises et des lieux logistiques** sur la base d'études de terrain et d'une analyse de la réglementation locale.
- Une **concertation avec les acteurs locaux pour construire un plan d'actions prioritaires**
- Un **parangonnage** en lien avec l'ensemble des collectivités bénéficiant du dispositif ;
- La signature d'**une charte de la logistique urbaine durable**, véritable feuille de route du territoire pour engager des partenaires.
- Une aide au suivi de la **réalisation des actions**.

L'inscription à ce programme implique la conclusion d'une **convention d'accompagnement et de financement**, objet de la présente délibération.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** la signature de la convention relative à un accompagnement dans le cadre du programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable
- **d'autoriser** le Maire à solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, *notamment auprès de l'Europe, de l'État, de l'Agence de l'Eau*, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de la Côte d'Or ainsi, le cas échéant, que de tout autre cofinanceur ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

| | | |
|---------|-----------------------|------------------------|
| SCRUTIN | POUR : 84 | ABSTENTION : 0 |
| | CONTRE : 0 | NE SE PRONONCE PAS : 0 |
| | DONT 8 PROCURATION(S) | |